

[ACTUALITÉ]

GLOBAL BUSINESS

UNE CONFIANCE MESURÉE AVANT L'ULTIME TEST DU GAFI

COMPTE TENU DES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LA JURIDICTION MAURICIENNE, LES AUTORITÉS ET LES OPÉRATEURS ATTENDENT DE PIED FERME LA VISITE DU GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE ENTRE LES DIVERSES MESURES ET LES RESTRUCTURATIONS AU NIVEAU DES SERVICES FINANCIERS, MAURICE A EFFECTUÉ DES EFFORTS CONSÉQUENTS AFIN DE PALLIER LES CINQ DÉFICIENCES RELEVÉES PAR L'INSTITUTION.

NIRVAN ARMOOGUM / RIDHWAN AUKAULOO

LE JOUR J approche à grands pas. Une dizaine d'assesseurs du Groupe d'action financière (GAFI) seront à Maurice du 13 au 15 septembre pour évaluer l'efficacité de notre mécanisme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les opérateurs privés et publics font les derniers réglages pour pouvoir recevoir cette délégation dans les meilleures dispositions possibles.

Dans une déclaration à *Business Magazine*, Mahen Seeruttun, ministre des Services financiers, a tenu à rappeler «le travail enclenché depuis l'année dernière pour se mettre en conformité avec le plan d'action du GAFI». Après la soumission de plusieurs Progress Reports par les autorités mauriciennes, le GAFI a, dans son rapport d'avril, démontré qu'il y a eu suffisamment de progrès pour valider une *on-site inspection*. Au passage, il fait ressortir que le gouvernement a soumis un rapport complémentaire au mois de juillet. La venue des assesseurs du GAFI sera l'occasion pour eux de rencontrer les responsables de diverses institutions, les opérateurs du secteur, ainsi que les

membres figurant sur le comité interministériel.

Se disant optimiste et confiant quant au verdict, Samade Jhummun rejoint le point soulevé par le ministre des Services financiers en déclarant que «Maurice a pu démontrer sa capacité à rebondir à travers les nombreux progrès accomplis depuis son inclusion sur la liste». Pour le CEO de Mauritius Finance, c'est surtout grâce aux «changements importants à nos règles AML/CFT et à leur application dans un contexte compliqué de pandémie» que l'on peut aujourd'hui accueillir l'*on-site*

inspection des experts du groupe Afrique/Moyen-Orient du GAFI. Il souligne un point positif : toutes les juridictions qui ont accueilli des *on-site inspections* du GAFI sont sorties des listes sur lesquelles elles figuraient.

De son côté, François de Senneville, Head Africa Desk à Fieldfisher, se dit désormais «raisonnablement optimiste sur la sortie à court terme de Maurice de la liste noire de l'Union européenne à l'issue de la prochaine visite des inspecteurs du GAFI car les autorités locales sont aujourd'hui en mesure de mettre sur la table des mesures concrètes pour

lutter plus efficacement contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme». Dans la même foulée, il salue certaines mesures du dernier Budget qui viennent renforcer notre image comme une juridiction de substance. On relève ainsi la constitution des nouvelles chambres juridictionnelles de la Cour suprême et de la Cour intermédiaire ainsi que la création de la nouvelle Commission (Financial Crime Commission) chargée de faire échec à ces fileaux.

«Qu'on le veuille ou non, à tort ou à raison, la crédibilité de l'ICAC semble entamée de par sa dépen-





MAHEN SEERUTTUN
(MINISTRE DES SERVICES FINANCIERS)



SAMADE JHUMMUN
(CEO DE MAURITIUS FINANCE)



LUDOVIC VERBERT
(MANAGING DIRECTOR D'AAML)



FRANÇOIS DE SENNEVILLE
(HEAD AFRICA DESK À FIELDFISHER)

dance (en termes de nomination en particulier) de l'exécutif, de la lenteur de ses procédures et du faible nombre de sanctions prononcées dans ses dossiers. L'institution judiciaire et son indépendance par rapport au pouvoir exécutif pourront être mis en avant par les responsables du secteur financier qui rencontreront les enquêteurs pour démontrer la détermination des autorités locales de se donner les moyens adéquats pour mener cette lutte. Il sera difficile pour les enquêteurs de ne pas le reconnaître comme tel aujourd'hui et à l'Union européenne d'en tirer les conclu-

sions pour sortir de sa liste noire», commente-t-il.

Participant également au débat, Amit Bakshita, CEO d'Anneau, rappelle que le GAFI avait déjà félicité Maurice pour ses efforts effectués afin d'être en phase avec ses recommandations. «Il est bon de souligner que Maurice a été félicité par le GAFI pour ses progrès accomplis dans la résolution des lacunes stratégiques, en particulier dans les circonstances difficiles causées par la pandémie de COVID-19», souligne-t-il. Il souligne aussi que nos efforts ont été reconnus durant la dernière session plénière de juin

2021. Ainsi, le GAFI a pris note que «Maurice a substantiellement achevé son plan d'action et ainsi justifie une évaluation sur place pour vérifier que la mise en œuvre des réformes d'AML/CFT de Maurice a commencé et est maintenue, et que l'engagement politique nécessaire reste en place pour soutenir la mise en œuvre à l'avenir».

L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION

Commentant l'implémentation du plan d'action du GAFI, Mahen Seeruttun déclare que l'on a mis les bouchées doubles en termes de moyens et de suivis, et ce, sur une période de moins de deux ans. Le ministre des Services financiers estime ainsi que l'autorisation d'une on-site inspection est la preuve même des efforts consentis pour adresser les cinq déficiences relevées dans notre mécanisme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La mise sur pied d'un comité conjoint a facilité une collaboration constructive entre les différents acteurs du secteur pour venir de l'avant avec une série d'amendements au cadre juridique et des changements opérationnels au sein des institutions.

Confirmant que le comité technique a eu de nombreuses sessions de travail avec les experts du GAFI pour les informer du progrès accompli, Samade Jhummun révèle que les autorités ont également pu démontrer «la mise en œuvre du mécanisme strict contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à travers de nouvelles pratiques».

Crispation après la récente demande du GAFI

La démarche du GAFI de demander des informations supplémentaires aux organismes chargés de l'application de la loi suite à la soumission du dernier Progress Report a créé une certaine crispation.

«De manière réaliste, il existe en effet une plausibilité selon laquelle, lors de l'évaluation sur place, des informations supplémentaires sont requises ou, dans cette mesure, d'autres modifications 'mineures' du plan d'action», souligne Amit Bakshita.

Pour le CEO d'Anneau, l'évaluation des assessseurs se fera, certes de manière factuelle, mais restera tout de même subjective. «Notre lecture est qu'une telle vérification, à travers ce processus préétabli, peut être subjective du point de vue de l'évaluateur et il y a donc des risques que le retrait de la liste puisse être une autre affaire des prochains 6 à 12 mois», observe-t-il. Quant à Mahen Seeruttun, il explique que «la demande d'informations additionnelles fait partie de l'exercice, cela n'a rien de nouveau». Pour Mahen Seeruttun, certains éclaircissements peuvent être vérifiés par correspondance alors que d'autres nécessitent une visite sur place. Étant donné que c'est un sujet important qui peut causer beaucoup de dégâts, il insiste sur le fait qu'il «ne faut pas spéculer, mais plutôt être raisonnable et dire des choses vérifiables».





À titre d'exemple, il cite la compilation des statistiques par le comité pour illustrer le nombre d'inspections effectuées, ou encore les chiffres liés aux sanctions prises contre certains opérateurs.

Même s'il considère que la sortie de la liste du GAFI, puis celle de l'Union européenne, est certes décisive pour l'avenir du secteur, le CEO de Mauritius Finance explique que «ce n'est pas une fin en soi, car nous devons continuellement démontrer que nous pouvons rester à la pointe des règles internationales en matière d'AML/CFT».

Toutefois, les opérateurs restent prudents par rapport au verdict du GAFI. C'est notamment le cas de Ludovic Verbiest, Managing Director d'AAMIL. «Les efforts faits par Maurice depuis près d'un an sont remarquables. Ils ont déjà été relevés par le GAFI. Toutefois, l'inspection à venir est plus large que simplement la vérification du copier / coller des nouvelles normes dictées par les instances internationales. Dans ce contexte, par exemple, le dernier rapport annuel sur l'évolution de Maurice publié par le Département d'État aux États-Unis relève plusieurs déficiences, qui seront certainement retenues par les inspecteurs», fait-il ressortir. Avant d'ajouter qu'il espère que le calendrier soit favorable à la République de Maurice. «Il y a également une question de timing et d'ordre du jour. Le GAFI a annoncé qu'il étudierait la possibilité de retirer Maurice de sa liste grise lors de sa réunion en octobre prochain. À supposer que cette décision soit positive pour Maurice, il faudra que l'Union européenne retire Maurice de sa liste noire anti-blanchiment. Or, cette réunion se tient également en octobre chaque année. J'espère que l'Union européenne tiendra compte de la décision du GAFI, le cas échéant, et que ce point soit en tout inséré dans l'ordre du jour».

Onze mois après son inclusion sur la liste noire, Maurice peut enfin entrevoir la lumière au bout du tunnel.

Une porte d'entrée d'excellence vers l'Afrique

Le récent rapport de Capital Economics et de l'Economic Development Board met en exergue le rôle clé de la juridiction mauricienne dans le développement de l'Afrique. Ainsi, il ressort que des investissements directs étrangers (IDE) de \$82 milliards à destination du continent sont structurés à partir de Maurice. Ces IDE ont permis de créer 4,2 millions d'emplois.

Il est alors légitime de se demander si l'avenir du global business se situera plus en Afrique continentale dans l'ère post-liste noire.

Pour Ludovic Verbiest, bien que des pays européens offrent des avantages fiscaux comparables ou meilleurs que Maurice, celui-ci est clairement aujourd'hui la porte d'entrée par excellence pour tout investissement ou activité en Afrique. Cela s'explique notamment par sa proximité géographique, son environnement légal et économique, ainsi que sa facilité d'accès. «Depuis plusieurs années, les services mauriciens sont bien présents dans de nombreux pays africains, par exemple le Kenya, l'Afrique du Sud, le Zimbabwe ou encore la Côte d'Ivoire, pour ne citer qu'eux. L'avenir du global business se situera certainement en grande partie en Afrique, sans oublier toutefois les investissements en Asie, marchés plus traditionnels pour Maurice. Mais c'est en particulier l'élargissement de notre offre qui consolidera l'avenir de ce secteur, ce que notre pays a réussi à faire ces dernières années, notamment dans les domaines de gestion de fortune et de structures financières internationales», développe-t-il.



Quant à Samade Jhummun, il déclare que «l'Afrique est un marché d'avenir avec des économies croissantes comparativement à d'autres régions du monde». Avec des investissements d'environ \$700 milliards par an en Afrique d'ici à 2030 par rapport aux objectifs de développement durable des Nations unies, Maurice aura un rôle clé à jouer, surtout en ce qui concerne les investissements privés d'environ \$350 milliards. Cependant, le CEO de Mauritius Finance ajoute qu'il ne faut pas négliger l'Inde qui demeure un marché important pour Maurice. Pour sa part, François de Senneville tient à saluer la qualité de ce rapport réalisé avec l'aide de professionnels indépendants et qui vient démontrer avec des chiffres pourquoi le secteur financier se doit de cibler l'Afrique.

«On y constate la réelle contribution de Maurice sur la croissance économique du continent et les créations d'emplois correspondantes. Cette synthèse donne également une réponse argumentée qui permet de contester les mauvais procès et fausses démonstrations qu'on a pu faire pour tenter de soutenir que Maurice priverait le continent de ses recettes fiscales du fait de ses conventions fiscales conclues avec nombre des États du continent. Bien au contraire, ces conventions sont de formidables outils (gagnant-gagnant) pour dynamiser l'économie des États signataires. En effet, si l'on souhaite mesurer leur impact fiscal, il ne faut pas se contenter de ne retenir que les effets directs de ces conventions qui comprennent, il est vrai, des incitations fiscales. Il faut aussi tenir compte des créations des recettes fiscales dérivées des nouveaux investissements réalisés dans l'État qui en bénéficie (au niveau du véhicule d'investissement, mais également au niveau de ses salariés). Donc oui, il est évident et démontré que l'avenir du global business se situera plus que jamais en Afrique continentale dans l'ère post-liste noire», conclut-il.